

SCI IRMA
Mr BATARDIERE
38, avenue de l'Orée des Bois
49300 CHOLET

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude environnementale – Article R122-3 du code de l'environnement

Projet de construction de cellules commerciales

Route de Nantes
44300 CLISSON

N° D'AFFAIRE: 2105E14Q5000004
DATE D'EDITION DU RAPPORT : 09/07/2021
REFERENCE DU RAPPORT (CHRONO) : E14Q5/21/325-V2

AUTEUR : MARINE COLINEAUX-PLOT
TEL : 02.28.01.77.40 / 06.11.29.72.74
MAIL : MARINE.COLINEAUX@SOCOTEC.COM

SOCOTEC ENVIRONNEMENT
Agence Environnement & Sécurité de Nantes

2 Rue Jacques Brel - Metronomy Park - Bâtiment 5
44819 SAINT-HERBLAIN Cedex

Liste des pièces à fournir

8. Annexes		
8.1 Annexes obligatoires		
Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

Annexe 7 : Zonage du PPRT Risque industriel

Annexe 8 : Zonage du PPRN Risque inondation

Annexe 9 : Aménagements paysagers

NOTA : l'annexe 1 est indépendante du présent document

Annexe 1

Informations nominatives relatives au pétitionnaire

ANNEXE INDEPENDANTE

Annexe 2

Plans de situation au 1/25000 (fond de carte IGN) et cadastral

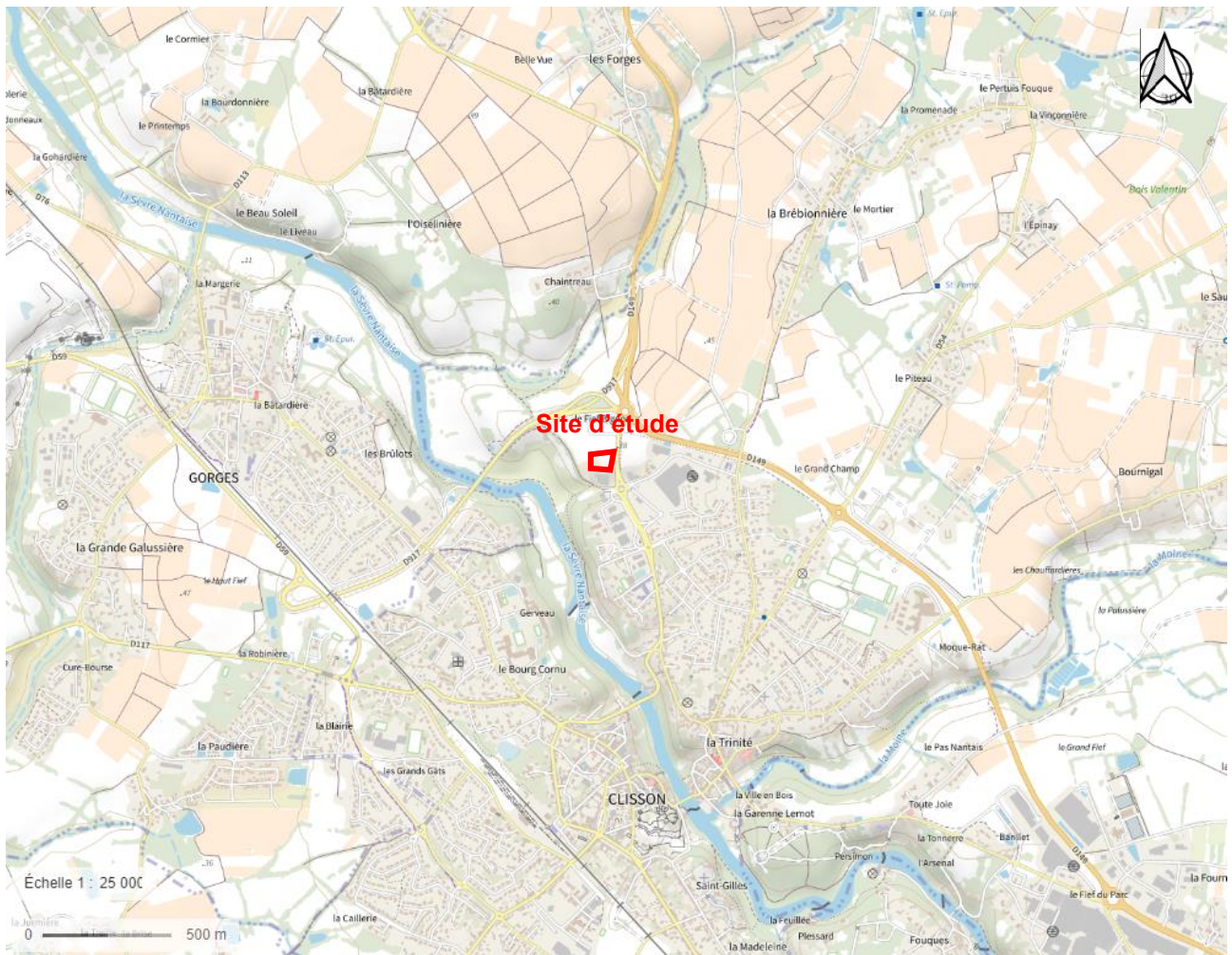


FIGURE 1 : PLAN DE SITUATION SUR FOND DE CARTE IGN (SOURCE : GEOPORTAIL)

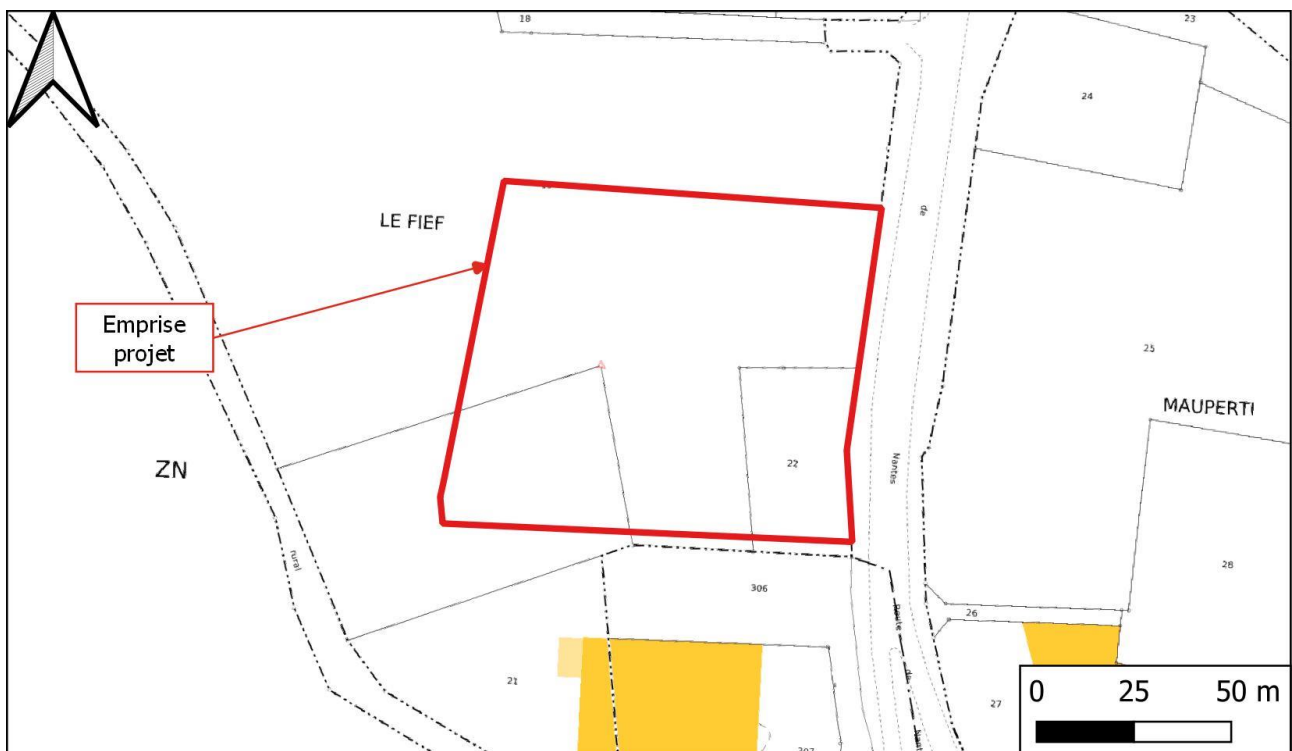


FIGURE 2 : PLAN CADASTRAL – COMMUNE DE CLISSON (SOURCE : CADASTRE)

Annexe 3

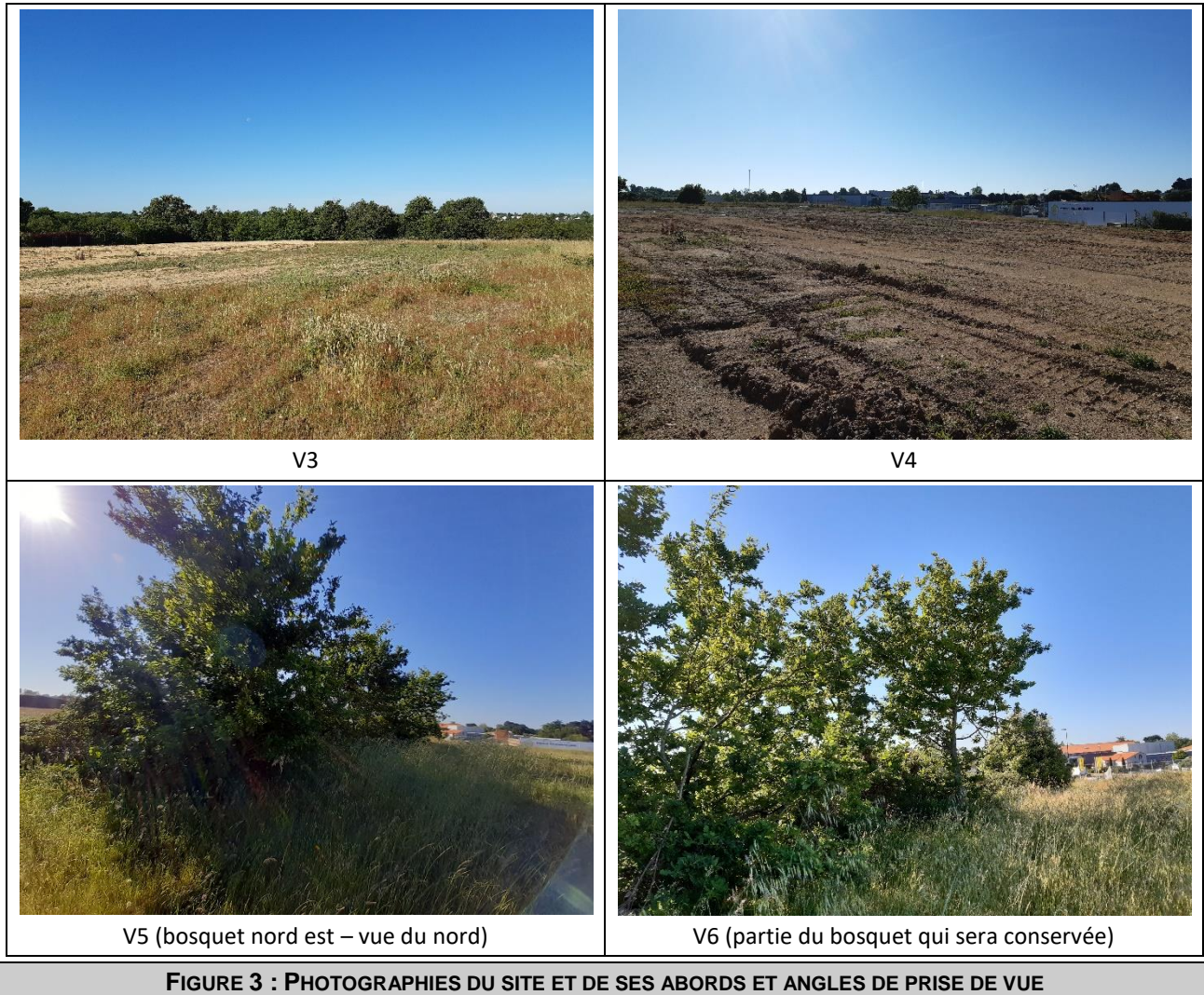
Photographies du site et de ses abords



V1

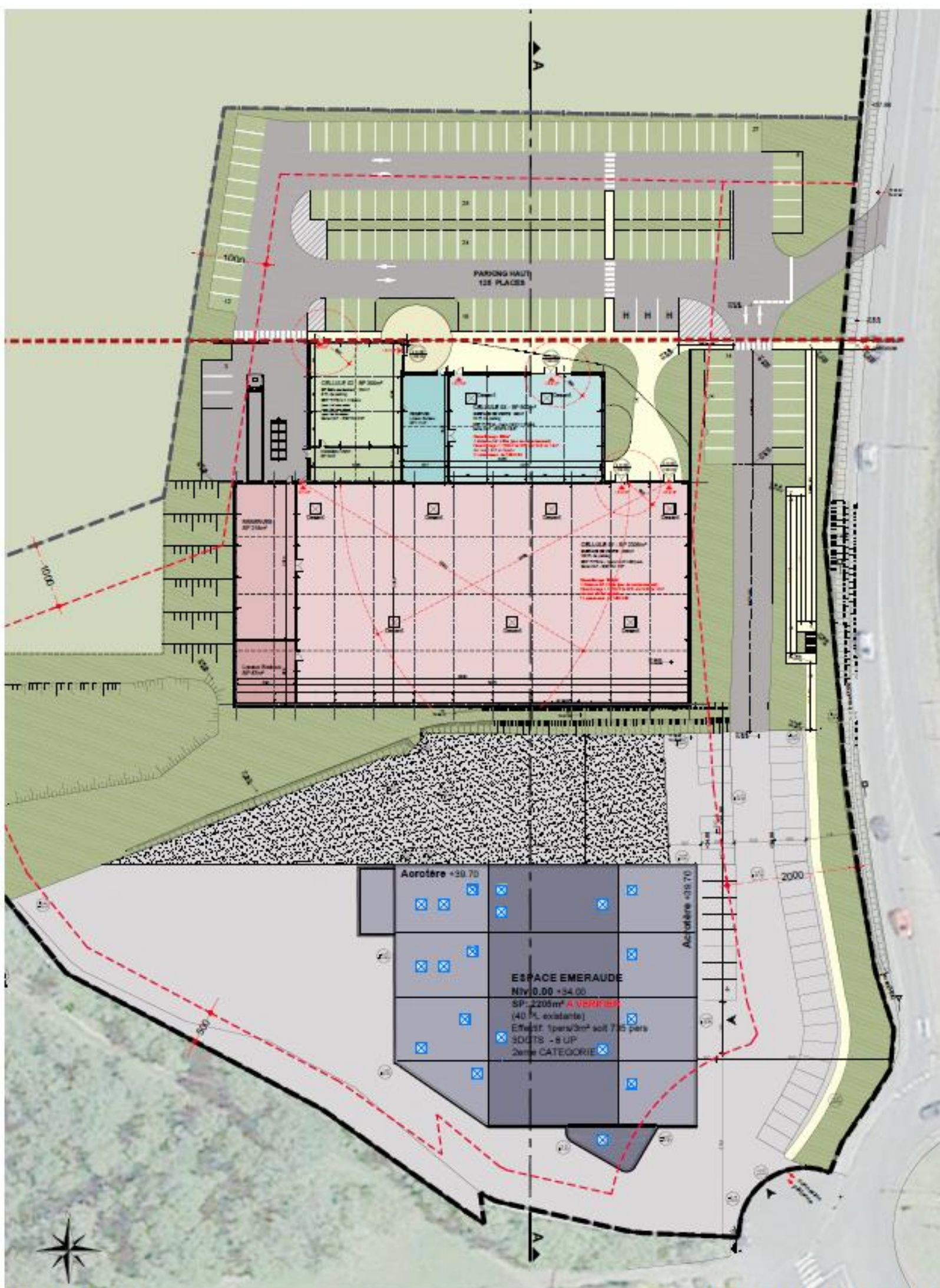


V2



Annexe 4

Plan du projet



INTERFACES
SCI IRMA

PLAN CELLULES BRUTES
25/05/2021 - 1/500

FIGURE 4 : PLAN DU PROJET (SOURCE : INTERFACE ARCHITECTURES)

Annexe 5

Localisation du projet sur fond de vue aérienne



FIGURE 5 : VUE AERIENNE DU SITE ET DE SES ABORDS (SOURCE : GEOPORTAIL)

Annexe 6

Carte de localisation des zones Natura 2000 les plus proches



©IGN

FIGURE 6 : LOCALISATION DES ZONES NATURA 2000 LES PLUS PROCHES (AUCUN EFFET SUSCEPTIBLE DU PROJET) (SOURCE : DREAL PAYS DE LA LOIRE)

Annexe 7

Zonage du PPRT Risque industriel

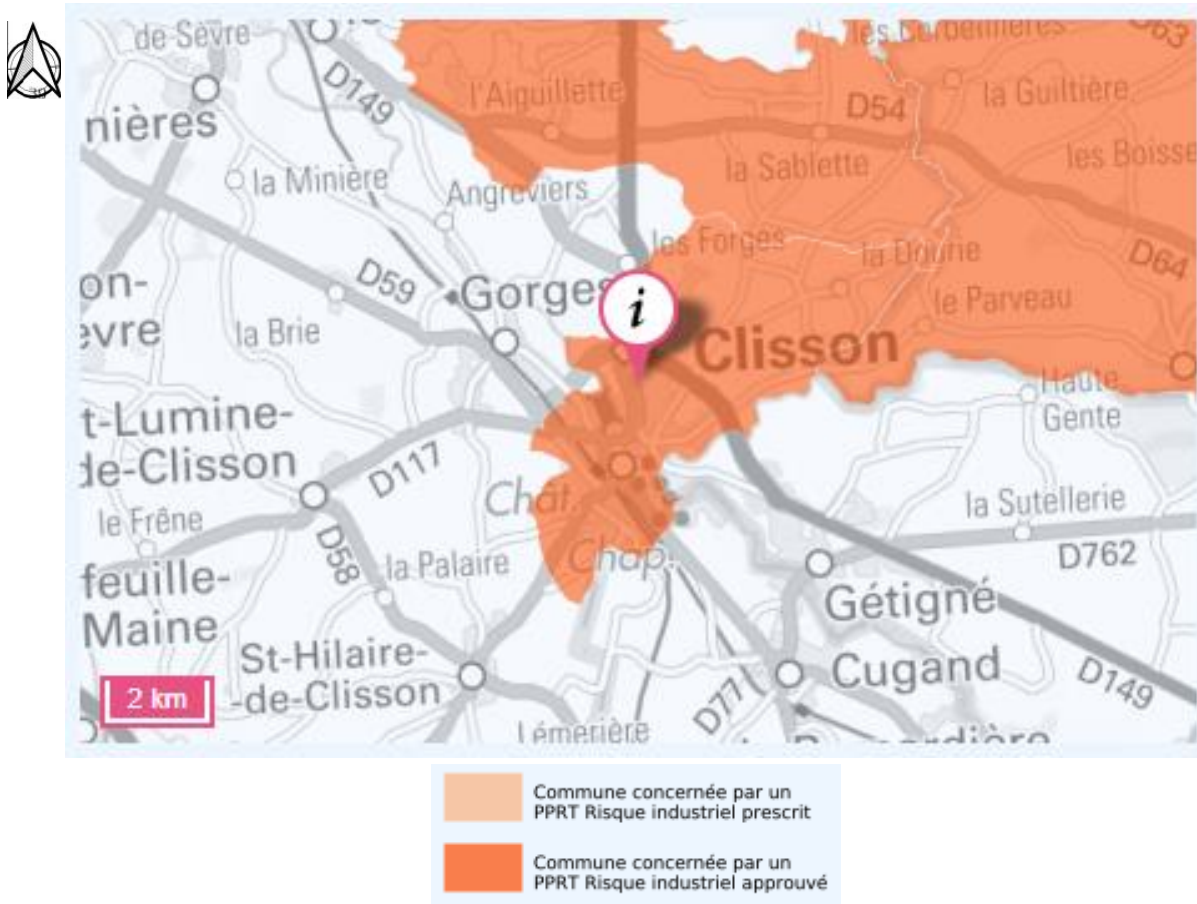


FIGURE 7 : CARTE DU ZONAGE PPRT EPC FRANCE ST CRESPIEN /MOINE - 49DDT20130001 (SOURCE : GEORISQUE)

Annexe 8

Zonage du PPRN Risque inondation

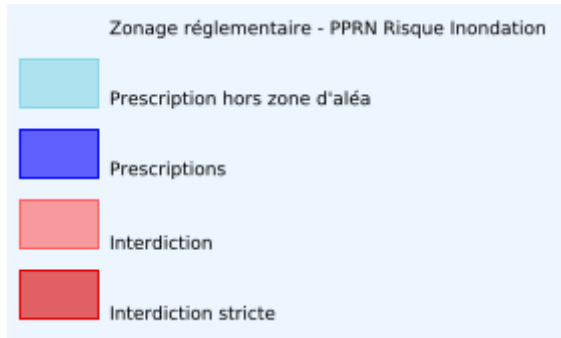


FIGURE 8 : CARTE DU ZONAGE PPRN DE CLISSON (SOURCE : GEORISQUE)

Annexe 9

Aménagements paysagers

Le site est actuellement un terrain nu, ne comportant aucun arbre ou arbuste, excepté au droit d'un reliquat de haie bocagère, en bordure est du site (ronciers, ajoncs et chênes). Celui-ci se situe à cheval sur la future voie d'accès au site et devra donc être pour partie détruit dans le cadre de l'aménagement du site.

Aucun nid d'oiseau n'a été découvert dans les sujets observés. De plus, aucune cavité susceptible d'abriter des insectes saproxylophages protégés n'a été identifiée (aucun sujet expertisé n'est sénéscent).

Bien que ces arbres puissent être utilisés comme poste de chant ou zone de refuge par quelques espèces communes d'oiseaux, les enjeux relatifs aux espèces animales protégées demeurent faibles, a fortiori dans ce contexte environnemental de zone d'activité.

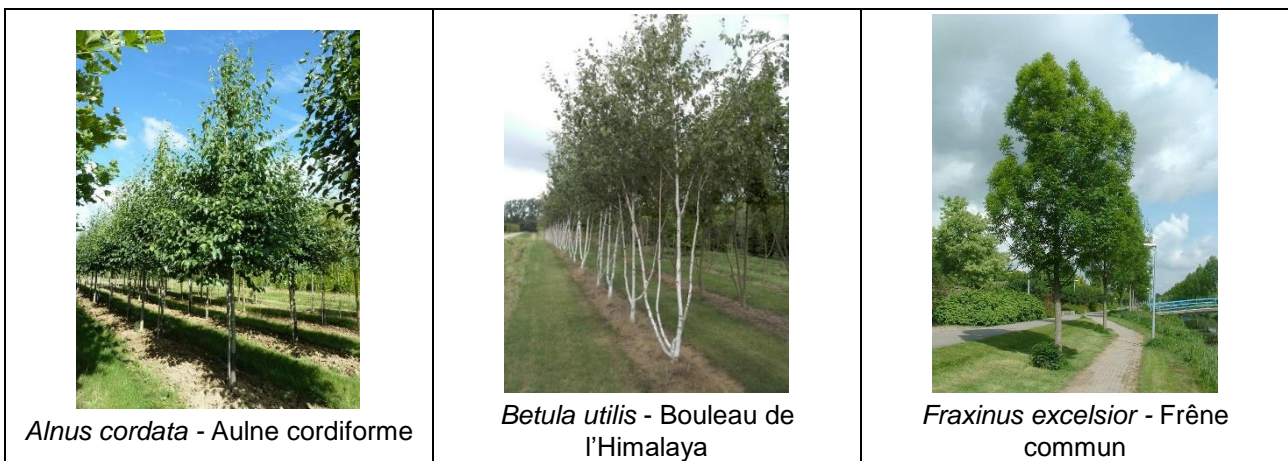
En tout état de cause, la coupe des arbres sera effectuée en période automnale, soit en dehors de la période de nidification des oiseaux, permettant de réduire les incidences dues au dérangement en phase travaux.

Dans le cadre de l'aménagement paysager du site, il est prévu :







- Des arbres fruitiers plantés en alignement sur le parking :








- Des arbres à planter autour du bassin de rétention :



- Des arbres à planter de façon isolée et en bosquets sur le reste du site :

 <p><i>Acer campestre</i> - Érable champêtre</p>	 <p><i>Betula utilis</i> - Bouleau de l'Himalaya</p>	 <p><i>Carpinus betulus</i> - Charme commun</p>
 <p><i>Fraxinus angustifolia</i> 'Raywood' - Frêne à feuilles étroites</p>	 <p><i>Quercus ilex</i> - Chêne vert</p>	 <p><i>Quercus robur</i> - Chêne pédonculé</p>

- Des arbres de petits développement ou arbustes en isolé et bosquet sur le reste du site :

 <p><i>Arbutus unedo</i> - Arbousier</p>	 <p><i>Amelanchier lamarckii</i> - Amélanchier de Lamarck</p>	 <p><i>Cornus mas</i> - Cornouiller mâle</p>
 <p><i>Malus perpetu</i> 'Evereste' - Pommier Evereste</p>	 <p><i>Ficus carica</i> - Figuier</p>	